

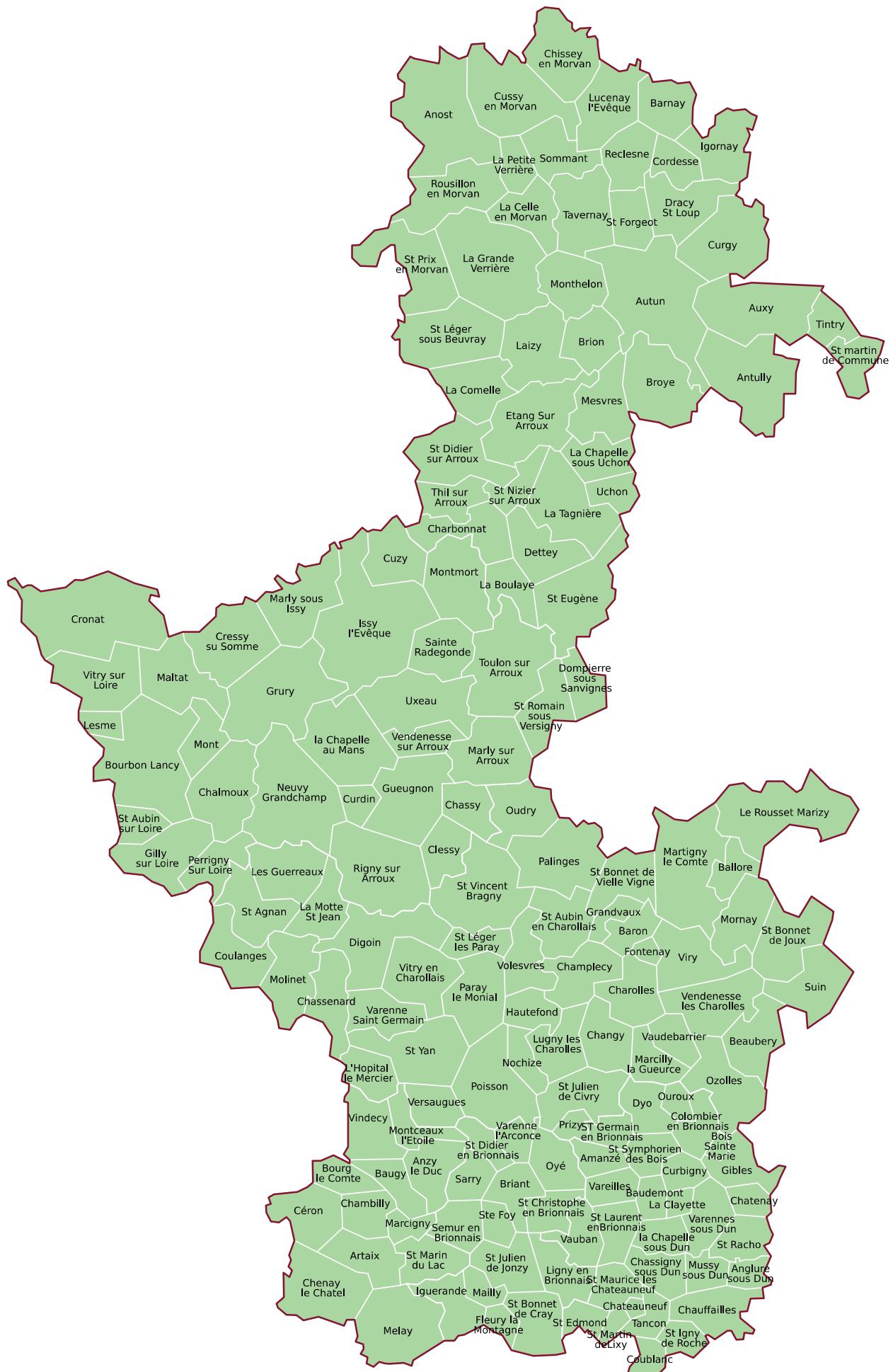
# ISMEVOM

DU CHAROLAIS-BRIONNAIS ET DE L'AUTUNOIS

# 2024

## RAPPORT ANNUEL





Directeur de publication : Gilles Perrette  
Rédaction - conception : services du SMEVOM  
Photos : SMEVOM, JSL, VEOLIA, SEPUR, banque

## L'édito du Président

L'année 2024 a été une année charnière pour le SMEVOM avec la finalisation des études et le commencement des travaux du centre de tri départemental TRICÉA de Torcy. De nombreuses réunions avec les autres membres du groupement ont eu lieu sur place pour finaliser le projet.

Ce nouveau centre de tri va nous permettre de traiter tous nos tonnages de recyclables qui sont toujours en augmentation suite à l'extension des consignes de tri.

Malheureusement, 2025 verra le fermeture de notre centre de tri à Digoin avec les problèmes humains du licenciement des salariés.

Nous avons également engagé la poursuite d'une activité sur le centre avec un quai de transfert qui aura pour objectif de recevoir les recyclables de nos adhérents, hors Autunois qui se rendra directement à Torcy pour limiter les distances. Ce transfert se fera en semi-remorque pour augmenter la capacité et diminuer les coûts.

Nous avons également eu des contacts avec des sociétés pour l'utilisation du centre avec une activité portant toujours sur le tri, car nous avons encore 15 ans d'amortissement et un coût de plus de 2 millions d'euros.

Autre sujet, les ordures ménagères avec un coût d'enfouissement qui augmente malgré la baisse des tonnages.

Nous avons fait le choix de l'incinération avec 5 autres EPCI sur le site de Bayet dans l'Allier. Là aussi, nous avons été mobilisés sur ce projet avec de nombreuses rencontres pour mener à bien cette nouvelle installation. Nous allons recevoir prochainement les différents candidats qui ont répondu à la consultation.

Nous avons reversé à nos adhérents la somme de 200 000 €. Notre budget le permettait suite à l'augmentation des rachats de matériaux.

Un grand merci au personnel du centre de tri et du SMEVOM ainsi qu'aux Vice-Présidents et aux membres du comité syndical.

*Gilles Perrette, Président du SMEVOM*

## SOMMAIRE

### Le SMEVOM

P. 4

### Budget-finances

P. 8

### 2024 : les grands chantiers

P. 10

### Déchets recyclables et centre de tri

P. 12

### Qualité du tri

P. 14

### Marchés de transfert

P. 15

### Ordures ménagères résiduelles

P. 16

### Caractérisations des OMR

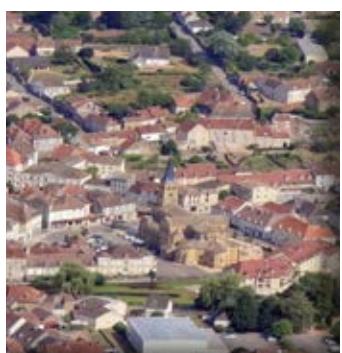
P. 18

### Tri à la source des biodéchets

P. 20

### Chiffres SMEVOM et adhérents

P. 22



# LE SMEVOM

Le Syndicat mixte d'élimination et de valorisation des ordures ménagères du Charolais-Brionnais et de l'Autunois s'étend sur l'Ouest de la Saône et Loire. Il regroupe plus de 116 000 habitants répartis au sein de 170 communes. Le territoire est majoritairement rural avec des villages entourant quelques villes plus importantes.

Le SMEVOM est composé de six communautés de communes adhérentes. Les adhérents sont en charge du volet collecte de la compétence déchet (porte à porte, point d'apport volontaire et déchetterie), le SMEVOM assure la partie transfert et traitement.

Le siège du SMEVOM est à Digoin, sur le même site que le centre de tri depuis son ouverture en 2009.

Adhérents du SMEVOM	Habitants
Le Grand Charolais	39 682
Le Grand Autunois Morvan	29 005
Entre Arroux, Loire et Somme	21 705
Brionnais Sud Bourgogne	14 974
CC de Marcigny	6 019
CC de Semur en Brionnais	5 207
<b>Total SMEVOM</b>	<b>116 592</b>



Flux	Tonnages 2024	Par rapport à 2023
Ordures ménagères résiduelles	21 229,7	-682,2 (-3,1%)
Recyclables centre de tri	4 463,4	38,7 (+0,9%)
Cartons de déchetterie	1 308,4	10,9 (+0,8%)
Verre	4 691,0	-26,6 (-0,6%)
Refus de tri	1 097,4	353,0 (+47,4%)
<b>Total</b>	<b>32 789,9</b>	<b>-306,2 (-0,9%)</b>

Le SMEVOM prend également en charge le compostage des déchets verts de la plateforme de Gueugnon : 1 502 tonnes. Le coût de la prestation est intégralement remboursé par la C.C. Entre Arroux, Loire et Somme



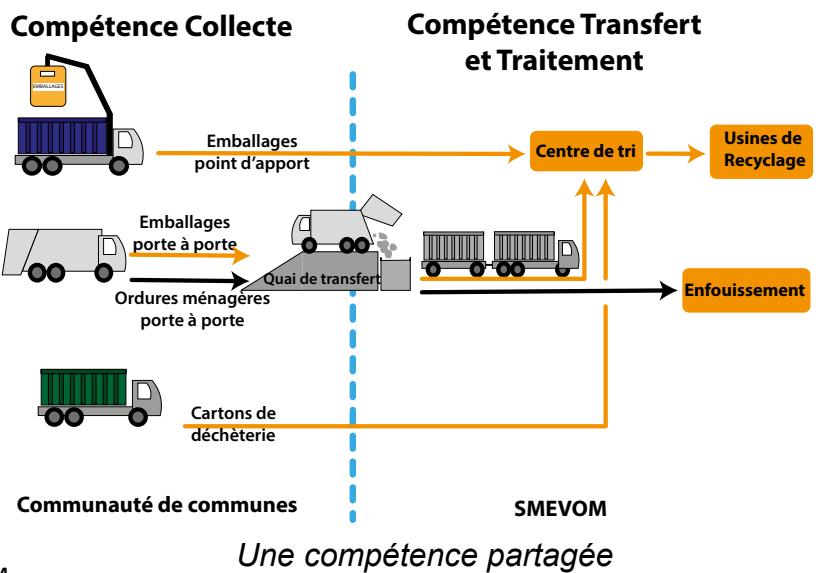
## Compétences et missions du Syndicat

Crée en 1998, le SMEVOM était d'abord un syndicat d'études. En 2004, ses membres lui ont transféré la compétence transfert et traitement ; elle inclut :

- Le transport des Ordures ménagère résiduelles (OMR) et des déchets ménagers recyclables depuis le bas des quais de transfert vers les centres de traitement.

- Le traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés via le compostage, le tri, le recyclage et le stockage des déchets non valorisables.

Depuis juillet 2009, les emballages (hors verre) et le papier collectés sur le territoire sont triés au centre de tri de Digoin, propriété du SMEVOM.



Au delà des missions liées à sa compétence, le SMEVOM accompagne ses adhérents pour le développement de l'économie circulaire et du tri à la source des biodéchets. Le SMEVOM est un lieu de rencontres et d'échanges : les réunions des groupes de travail et les réunions de techniciens permettent d'avancer sur de nombreux sujets.

Il conserve également son rôle initial en réalisant des études portant aussi bien sur le traitement que sur l'amélioration de la gestion des déchets sur le territoire.

## Les grands chantiers du SMEVOM en 2024

- Rechercher de nouvelles solutions pour le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) pour limiter le recours à l'enfouissement
- Réaliser la transition vers le centre de tri de Torcy en maîtrisant les aspects techniques et financiers liés à ce changement
- Organiser correctement les derniers mois d'exploitation du centre de Digoin et trouver des solutions pour l'avenir du site
- Adapter le transfert vers les nouveaux exutoires pour le tri et les OMR
- La poursuite de la mise en place du tri à la source des biodéchets
- Relancer une dynamique autour de l'économie circulaire et de la prévention des déchets

## Les agents du SMEVOM

Directeur général des services : Cyril Goutorbe

Secrétariat - comptabilité : Mireille Rameau

Chargée de projet économie circulaire : Patricia Bonnot

Chargé de suivi des marchés: Pierre Dufourt

Chargé de projet réduction des biodéchets : Joanny Lapray

Agent mis à disposition par Le Grand Autunois : Julien Barnay

Agent d'entretien des locaux : Rose Revuelta

# LE CONSEIL SYNDICAL



## LE PRÉSIDENT DU SMEVOM

Gilles Perrette  
*Grand Charolais*

Le conseil syndical du SMEVOM est formé par 34 élus titulaires et autant de suppléants, désignés par chaque EPCI adhérents. En fonction du nombre d'habitants, les Communautés de Communes ont entre 3 et 10 représentants.

## LES VICE-PRÉSIDENT



Michel Ménager  
*Grand Autunois  
Morvan  
Contrat de  
traitement des OMr*



Jean-Pierre Raulo  
*Entre Arroux,  
Loire et Somme  
Prévention et rela-  
tion collecte traite-  
ment*



Vincent Chauvet  
*Grand Autunois  
Morvan  
Économie circulaire  
et communication*



Guillaume Chauveau  
*Grand Charolais  
Centre de tri et  
contrat collecte  
sélective*

## Le Grand Charolais

Délégués titulaires	Délégués suppléants
GENET Fabien	BERTHIER Pierre
PERRETTE Gilles	DESPLANS Martine
COMTE Jacky	ACCARY André
CHAUVEAU Guillaume	BOUILLON Patrick
DUMONTET Paul	AUCLAIR Thierry
BOURDAIS Éric	PERRIER Richard
BÉRAUD Daniel	LAROCHE Christian
DESCHAMPS Jean-Bernard	MAILLET Bernard Jean-Claude
GORDAT Gérald	MELIN Daniel
BURTIN Hubert	ACCARY Louis

## Brionnais Sud Bourgogne

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
DEJOUX Fabrice	LACOMBE Jean -Pierre
LE CLOIREC Alain	QUELIN Bernard
BRUNET Cyrille	GRISARD Bernard
VASSAN Jean-Claude	SOUPE Jérôme

## Le Grand Autunois Morvan

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
MÉNAGER Michel	ALBAYRACK Métin
FAVRE Stéphane	CORMIER Jean-Louis
CHAUVET Vincent	VITEL Albine
CHAUDESSOLLE Guy	RAUX Éliane
GRILLON Guillaume	LEGRIS Pascal
ANDRÉ Françoise	PILLOT Gilles
BOUCHOT Jacques	VAUCHEL Daniel

## Communauté de Communes de Marcigny

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
NIGAY Thierry	PROST Georges
PROST Denis	PERRUCAUD Patrick
PONCET Louis	MICHAUD Patrick



Fabrice Dejoux  
Brionnais Sud  
Bourgogne  
Finances

#### AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Thierry Nigay  
C.C. de Marcigny

Georges Mathieu  
C.C. de Semur en Brionnais

Georges Rousselet  
Entre Arroux Loire et Somme

#### Entre Arroux, Loire et Somme

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
RAULO Jean-Pierre	BIDOLLET Corinne
ROUSSELET Georges	DESROCHES Philippe
GUILHEM Jean-Marc	BOUILLER Fernand
PAQUIER Guillaume	DUFRAIGNE Bernard
MÉNAGER Jean-Claude	BARDOT Georges
NIVOT Jean-Luc	JURY Anne-Marie
FOREST Jean-Luc	PERRAUDIN Édith

#### Communauté de Communes de Semur en Brionnais

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
MATHIEU Georges	GRAS François
SARROCA René	ZANETTO Dominique
DELORME Vincent	POPELIN Maryse

#### Les conseils syndicaux

##### 29 février

Débat d'orientation budgétaire / Constitution du GAC  
Bayet / Contrat CITEO

##### 24 avril

Compte financier unique 2023 / Budget 2024 / Convention SMET71-SMEVOM pour les refus de tri

##### 6 juin

Traitement OMr : avancée du GAC / Avenant de la convention avec le SMET / Point sur l'appel à projet vente-location du centre de tri

##### 12 septembre

Rapport annuel 2023 / Prolongation de la DSP de l'UVE de Bayet / Point sur le contrat d'exploitation SEPUR / Point sur les finances

##### 10 décembre absence de chorume, reporté au 16 décembre :

Avenant 2 au contrat SEPUR (qualité du tri) / Assurance santé et prévoyance du personnel

#### Le conseil de Gouvernance

Constitué des membres du Bureau du SMEVOM et des présidents et présidentes des Communautés de communes adhérentes, Il se réunit une à deux fois par an pour travailler sur les grandes orientations du SMEVOM.

##### 12 mars

Convention d'entente avec le SMET71 pour le futur du tri / Groupement d'autorité concédante avec les EPCI de l'Allier / Rapport d'orientation budgétaire

#### Groupe de travail SPGD

Le groupe de travail service public de gestion des déchets formé par les élus membres du Bureau et les directeurs ou chef de service des adhérents.

##### 25 janvier

Le transfert à l'horizon 2025 / Les filières REP / L'avenir du centre de tri

##### 8 octobre

Point d'étape de l'étude réalisée par TECTA sur les quais de transfert / Présentation des décisions concernant l'incinération à Bayet

##### 3 décembre

Rendu final de l'étude quai de transfert

# BUDGET FINANCES

Le SMEVOM possède un budget général pour son fonctionnement qui inclut les charges courantes, le personnel, le compostage, la communication... ainsi que deux budgets annexes : "Transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles" et "Centre de tri".

Les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant ce qui permet de voir exactement ce que coûte et rapporte chaque activité. Les études peuvent être réparties sur les différents budgets en fonction de leur thème (optimisation des transferts, harmonisation des collectes...)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 562 059 €, le traitement des OMR coûte 5 035 187 € (43,1 € par habitant). Le tri, en prenant en compte les différentes recettes, coûte 172 058 € (1,47 € par habitant).

Le SMEVOM n'a pas de fiscalité propre, il est financé par ses adhérents grâce à une cotisation annuelle de 1,10 € par habitant soit 128 251 € en 2024 et 6,1% (391 751 €) sur les différentes factures de traitement (OMR et recyclables), pour couvrir ses frais d'études et de fonctionnement.

**Coût de traitement :**  
**Ordures ménagères : 43 €/hab.**  
**Déchets Recyclables : 1,5 €/hab.**

Les taux des ces participations n'ont pas évolué depuis de nombreuses années. Le SMEVOM étudie un nouveau modèle de financement, basé principalement sur un coût par habitant, pour s'adapter aux changements à venir. Des propositions en ce sens seront faites lors de l'élaboration des prochains budgets.

Le SMEVOM a versé une subvention de 200 000 € répartie entre les adhérents, suite aux bonnes performances au niveau du tri en 2023 et début 2024.

## Charges de fonctionnement du Syndicat



## Répartition des produits



## Répartition des coûts

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2024	562 059.09 €	35 241.84 €
Recettes 2024	626 985.89 €	37 071.60 €
Résultat exercice	64 926.80 €	1 829.76€
Excédent antérieur reporté	426 253.20 €	197 797.84 €
Résultat de clôture	491 180.00 €	199.627.60 €

## Déchets recyclables

Amortissement subvention

**15 643€**



	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2024	2 690 724.33 €	248 230.34 €
Recettes 2024	2 518 666.33 €	369 662.31 €
Résultat exercice	<b>-172 058.00 €</b>	<b>121 431.97 €</b>
Excédent antérieur reporté	935 334.52 €	951 169.90 €
Résultat de clôture	<b>763 276.52 €</b>	<b>1 072 601.87 €</b>

## Ordures ménagères résiduelles

Frais de gestion 6,1 %  
**284 034€**



	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2024	5 035 187.39 €	33 720.00 €
Recettes 2024	5 039 964.71 €	20 046.00 €
Résultat exercice	<b>4 777.15 €</b>	<b>-13 674.00 €</b>
Excédent antérieur reporté	230 832.15 €	745 666.22 €
Résultat de clôture	<b>235 609.47 €</b>	<b>731 992.22 €</b>

# 2024 : LES GRANDS CHANTIERS

## Le tri des recyclables à Torcy

Le centre de tri de Digoin n'accueillera plus les déchets recyclables à partir d'octobre 2025. Les déchets collectés dans les poubelles et colonnes jaunes du territoire seront traités sur l'installation du SMET71 située à Torcy. TRICEA recevra la quasi-totalité des emballages et papiers collectée sur le département.

Ce changement s'opère dans le cadre d'un plan national pour regrouper le tri dans de grandes installations.



Gilles Perrette et Dominique Juillot, Présidents du SMEVOM et du SMET71 pour la signature de la convention d'entente en février.

## Quel avenir pour le site de Digoin?

Diverses possibilités sont offertes au centre de tri de Digoin :

- de nouvelles activités liées aux déchets, notamment le transfert des OMR et recyclables, le tri des encombrants de déchetterie ou de déchets professionnels...
- la location ou la vente à des entreprises du secteurs du déchet ou pour tout autre activité.

Certaines entreprises sont intéressées par le site, des visites ont déjà eu lieu. D'autres seront organisées l'année prochaine.

Pour le moment, aucune proposition concrète n'a été présentée au SMEVOM.

## Vers une solution de traitement des OMR pérenne ?

Le SMEVOM travaille sur un accord avec cinq EPCI de l'Allier pour la création d'une nouvelle installation de traitement des ordures ménagères.

Le groupement d'autorité concédante se compose de :

- SICTOM Sud Allier
- SICTOM Nord Allier

- SICTOM de Cérilly
- SICTOM de la Région Montluçonnaise
- Vichy Communauté
- SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois

L'incinérateur de Bayet arrive en fin d'exploitation. Le projet de future installation, sur le même site, comprendra une nouvelle ligne et la modernisation de celle existante. Les capacités d'accueil seront plus importantes et pourront prendre en charge les tonnages du SMEVOM. La récupération et réutilisation de la chaleur produite sont également au cœur du projet.

La convention d'entente a été signée en 2024, certains points doivent encore être travaillés. Des avenants seront probablement rédigés lors des prochains mois.

Cette solution, si elle aboutit, permettrait au SMEVOM d'avoir une garantie pour le traitement des OMR dès 2030 pour d'une durée d'au moins 20 ans.

Actuellement et depuis de nombreuses années, le SMEVOM a recours à l'enfouissement pour le traitement des OMR. Le nombre de solutions à disposition du SMEVOM est très restreint, à chaque renouvellement de marché le manque de concurrence rend difficile l'accès à des tarifs compétitifs. De plus, la TGAP, très importante sur l'enfouissement, fait également grimper les tarifs de la gestion des OMR.

## Repenser le transfert

Avec des exutoires qui vont changer dès 2025 pour le tri, puis aux environ de 2030 pour les OMR, il est indispensable de repenser le transfert des déchets jusqu'à ces nouvelles installations. L'étude menée par TECTA, propose différentes pistes pour optimiser le transport. Sont au centre des discussions :

- La création de nouveaux quais de transfert
- Le groupement de territoires qui ont pour le moment chacun leur équipement.
- L'utilisation de bennes à fond mouvant au lieu des bennes 30m<sup>3</sup> pour réduire le nombre de trajet.
- Trouver les bons compromis entre les distances de transfert et haut le pied.

Le SMEVOM ne possède pas la compétence pour le transfert et la gestion des quais. Sur ce sujet, il joue son rôle d'accompagnement pour faciliter les prises de décision des adhérents.

Si le transfert était un sujet en 2024, il le sera encore plus en 2025 avec l'envoi des recyclables jusqu'à Torcy dès l'automne.

## Le SMEVOM en bref

### Les visites du centre de tri

Des groupes viennent régulièrement visiter le centre de tri, il s'agit principalement d'établissements scolaires ou d'associations. Une vingtaine de visites ont eu lieu en 2024 dont 3 jours de portes ouvertes. L'occasion pour les particuliers de venir librement se renseigner sur le tri et la gestion des déchets.

### Les 40 ans de Radio Cactus

Fort de son partenariat de longue durée avec la radio locale, le SMEVOM a participé à ses 40 ans. Le traditionnel enregistrement a laissé place à du direct avec d'autres intervenants sur le thème de l'environnement et de la consommation responsable : Charolais-Brionnais en transition et Syntaxe Error 2.0.

### Troc de plantes à Gueugnon

L'harmonie et Chorale de Gueugnon a de nouveau invité le SMEVOM pour son troc de plantes annuel. Malgré le mauvais temps, l'événement a trouvé son public.



L'actualité du SMEVOM est disponible en ligne sur le site du SMEVOM et sur la page Facebook du Syndicat. Les adhérents et autres acteurs du territoires peuvent également nous transmettre leurs événements et actualités en lien avec la prévention et la gestion des déchets pour que nous les diffusions (prevention@smevom.fr).



Installation de composteurs pour le bourg de Neuvy-Grandchamp avec l'association Semeurs de liens. Les composteurs sont en accès libre pour tous les habitants et sont associés aux jardins mis en place par l'association en plein centre du village. Semeurs de liens réalise différentes manifestations et ateliers au cours de l'année, l'objectif est de créer une dynamique au cœur de la commune et de rassembler les habitants.



# DÉCHETS RECYCLABLES ET CENTRE DE TRI

Le centre de tri de Digoin accueille les déchets collectés dans les bacs et colonnes de tri jaunes sur l'ensemble du territoire. Une majorité des cartons de déchetteries produits sur le territoire sont également acheminés jusqu'au centre, pour être pressée en balle avant de partir en recyclage.

La plupart des collectes sélectives sont réalisées en point d'apport volontaire (PAV), les habitants se déplacent jusqu'aux différentes colonnes de tri disponibles sur leur commune. Des collectes en porte à porte (PAP) sont en place pour quelques communes.

Le verre est collecté en PAV sur l'ensemble du territoire. Le verre est directement transporté chez Verallia, le repreneur. À Chalon-sur-Saône pour le Nord du territoire et à Saint-Romain-le-Puy pour le Sud.

## Centre de tri de Digoin

Le centre de tri est exploité par l'entreprise SEPUR depuis octobre 2021 et jusqu'à octobre 2025 date d'échéance du contrat. Il emploie 17 personnes :

- Un responsable de site
- Un agent administratif
- Un technicien de maintenance
- Deux conducteurs d'engins
- Douze trieurs

Le coût de fonctionnement du centre de tri s'élève à 1 788 176 €, décomposé de la manière suivante :

- Redevance fixe (redévance d'exploitation et d'entretien) : 453 340 €
- Tri papier-emballages : 1 178 943 €
- Tri du carton : 55 893 €



## Vente de matériaux

Les matières issues des collectes sélectives ont de la valeur et sont réutilisées par différents industriels pour la fabrication de nouveaux produits. Les rachats de matériaux ont rapporté 538 152 € pour les emballages et 137 494 € pour les cartons de déchetterie soit un total de 675 646 € en 2024. Ils permettent avec les soutiens de CITEO de compenser les coûts liés au tri.

## Recyclables CCM

Entre janvier et septembre, le centre de tri a accueilli une partie des déchets recyclables de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau (709 tonnes), pendant les travaux de modernisation du centre de Torcy.

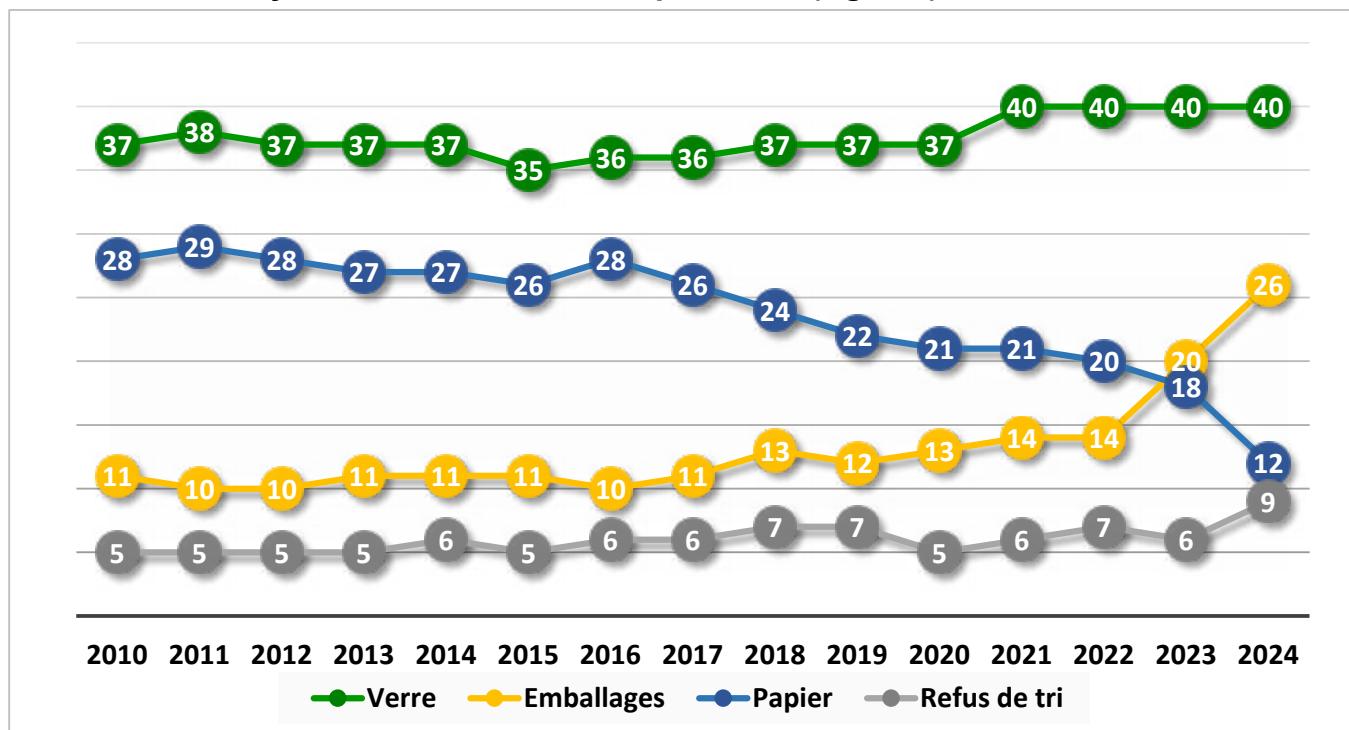
Le hall d'accueil du centre de Digoin s'est retrouvé saturé en apports avant un retour progressif à une situation normale entre octobre et mi-décembre.



Les différentes aides de CITEO, l'éco-organisme en charge des papiers et emballages s'élèvent au total à 1 602 492 € (au titre des tonnes 2024, attendu au second semestre 2025). Essentiellement en soutien pour les performances de tri mais elles comprennent également :

- 69 825 € soutien à la connaissance des coûts
- 88 442 € soutien à la communication
- 24 033 € valorisation des refus

## Évolution des recyclables et refus de tri depuis 2010 (Kg/hab)



Les tonnages entrants du centre de tri ont augmenté en 2024, si l'on peut se réjouir de récupérer plus de plastique et principalement des plastiques issus des nouvelles consignes, il est regrettable d'observer une hausse importante des refus.

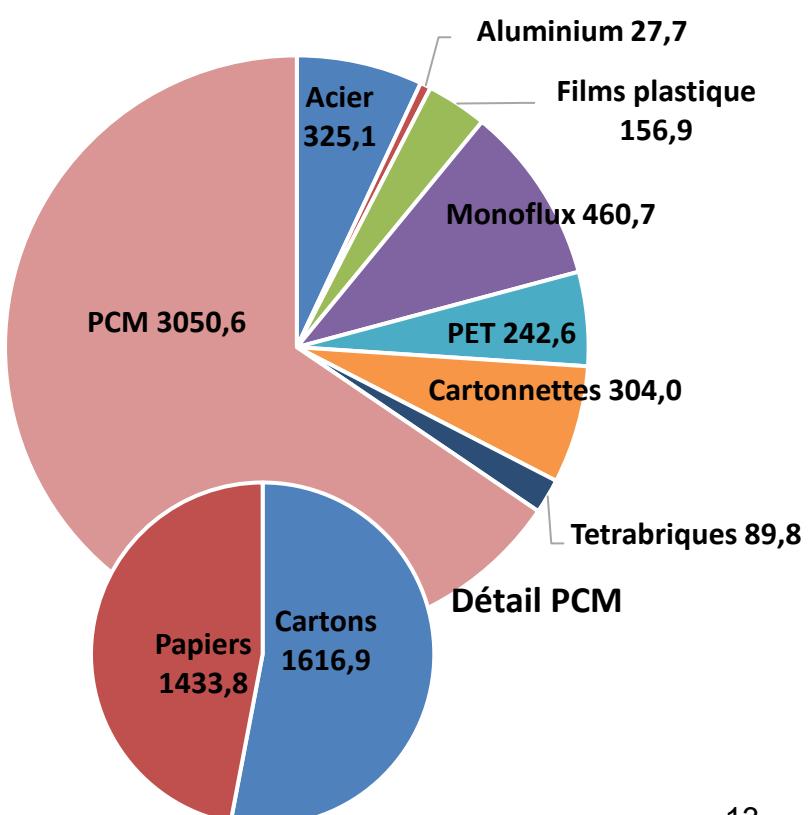
Pendant quasiment 15 ans les taux de refus sont restés stables, l'augmentation date réellement de l'an dernier. Les erreurs de tri ont représenté 1097 tonnes soit 9,4 kg/habitant, une augmentation de 353 tonnes soit 47% en un an. Le coût des refus est compris dans le tarif de base du tri des recyclables jusqu'à 12% de refus. En 2024, nous avons dépassé assez largement ce plafond entraînant un surcoût de 117 882 €.

### Le PCM

Le papier carton est livré en mélange puis trié par un sous-traitant de Norske Skog Golbey. Les parts de papier et de carton/cartonnettes sont définies par CITEO dans l'avenant au contrat signé par le SMEVOM, c'est une estimation nationale.

Le rapport entre papier et carton a été révisé pour l'année 2024. Il participe fortement au croisement des ratios de papier et d'emballage entre 2023 et 2024. La répartition actuelle est de 47% de papiers et 53% de cartonnettes.

### Détail des emballages (en tonnes livrées aux repreneurs)



# FOCUS SUR LA QUALITÉ DU TRI

2024 marque une vraie dégradation de la qualité du tri. Les recyclables livrés au centre de tri contiennent de plus en plus de sacs d'ordures ménagères. Les déchets électriques (DEEE) sont également de plus en plus nombreux (jouets, petits électroménagers, luminaires...). L'ouverture des consignes à tous les emballages en plastique a également favorisé l'arrivée de toute sorte d'objet en plastique dans les bacs de tri (cintres, pots de fleurs, plantes en plastiques...).

La carte prend en compte les résultats des caractérisations réalisées au centre de tri sur les emballages et papiers livrés à Digoin, une par mois et par type de collecte pour chaque adhérent. **Les proportions des différents matériaux : métal, carton, PCM, plastiques et refus de tri sont indiquées en pourcentage.**

Le SMEVOM ne possède pas l'ensemble des éléments pour calculer précisément les ratios par habitant et par collecte, certains périmètres de collecte en porte à porte et points d'apport ne sont pas connus.

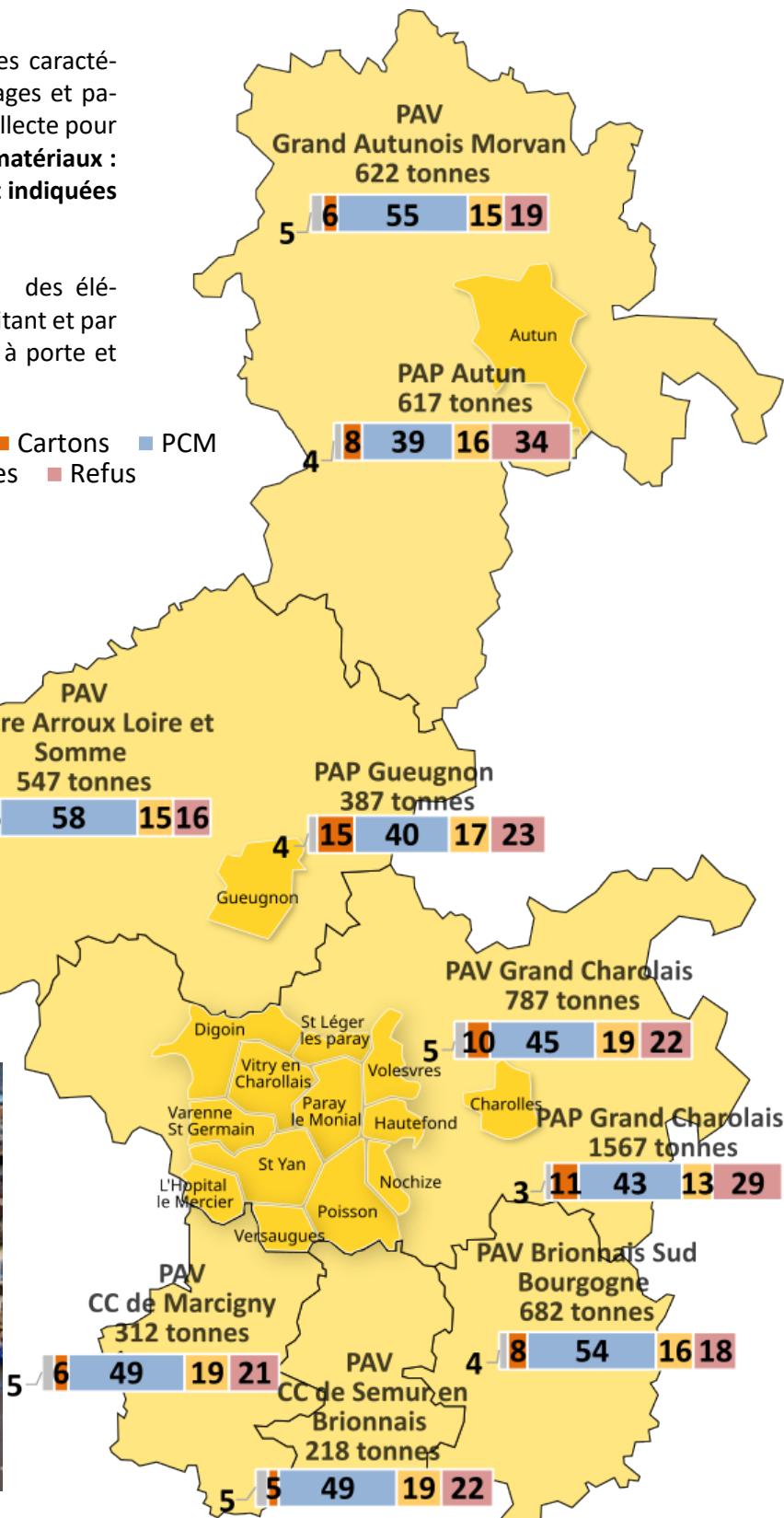
Les actions de communication réalisées début 2023 ont permis d'avoir rapidement de bons résultats sur la collecte selective.

Depuis, le SMEVOM et ses adhérents ont mobilisé peu de moyens pour rappeler aux habitants les bons gestes à adopter pour le tri de leurs emballages.

La qualité a vraiment connu une dégradation au second semestre 2024.



Un exemple d'apport au centre de tri avec beaucoup de sac OMR



# MARCHÉS DE TRANSFERT

Le SMEVOM est chargé du transport des déchets ménagers depuis le bas des quais de transfert jusqu'aux différents exutoires.

Deux prestataires couvrent les trois marchés de transferts du SMEVOM, SEPUR pour les deux marchés de transfert des ordures ménagères et COVED pour les déchets recyclables.

## Marché OMR Charolais-Brionnais

Il concerne les quais de Gueugnon, Bourbon-Lancy, Digoin, Charolles, Chauffailles et Chambilly soit 14 839 tonnes. Les OMR sont intégralement transportées jusqu'à Granges pour un montant de 531 171 € en 2024. Le prestataire utilise des bennes 30 m<sup>3</sup> Ampliroll pour réaliser cette prestation, deux camions sont nécessaires pour l'ensemble de ces quais.

## Marché de l'Autunois

Les OMR de l'Autunois sont transportées vers les trois sites proposés par VEOLIA. Le Quai d'Autun a été choisi car il n'est pas sur un circuit de transfert comprenant des passages sur plusieurs quais dans la journée. Il est plus simple d'aller à Granges, Bayet ou Fourchambault sans devoir bousculer toute l'organisation mise en place sur le territoire.

Tonnages OMR par quai :

Quai (OMR)	Tonnage 2024
Autun (route de Mesvres)	6 656
Digoin	4 195
Chauffailles	2 661
Gueugnon	2 352
Bourbon Lancy	2 165
Charolles	1 969
Chambilly	1 498

Tonnages recyclables par quai :

Quai (PaP collecte sélective)	Tonnage 2024
Paray le Monial (Comblette)	1 020
Autun (Bellevue)	614
Gueugnon	387

Le marché concerne les 6 656 tonnes produites sur l'Autunois pour un coût de transfert de 142 808 €. Les déchets sont transportés en poids lourds avec des bennes à fond mouvant pour optimiser les trajets (environ 9 tonnes supplémentaires par voyage par rapport à l'utilisation d'Ampliroll). SEPUR sous-traite le transfert depuis Autun, il est généralement réalisé par les entreprises Coquelle et Transport Cassier.

## Transport des recyclables

L'entreprise COVED est titulaire du marché de transfert des déchets recyclables collectés en porte à porte depuis les quais de transfert jusqu'au centre de tri de Digoin. Il concerne les quais d'Autun (Bellevue), Gueugnon et de Paray le Monial (Comblette). Le coût s'élève à 120 958 €.

Les marchés de transferts arriveront tous à leur terme et seront renouvelés en 2025.



*Les deux types de camions utilisés pour le transport des ordures ménagères depuis les quais jusqu'à leur lieu de traitement.*

# ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

## Un premier pas vers l'incinération

Les ordures ménagères résiduelles confiées au SMEVOM sont principalement enfouies sur le Site de Granges. Cette année grâce à un accord avec VEOLIA, une partie des OMR a été dirigée vers les incinérateurs de Bayet (03) et Fourchambault (58). Il s'agit d'OMR produites par Le Grand Autunois Morvan entre janvier et mars puis entre novembre et décembre. Cet accord se poursuivra en 2025 pour combler de nouveaux vides de fours sur ces deux installations.

L'accord avec VEOLIA, comprend la couverture des surcoûts de transport pour aller aux incinérateurs et un bonus de 8€ par tonne. Si les tonnages incinérés concernent uniquement l'Autunois, les économies réalisées sont répercutées à l'ensemble des adhérents.

Le SMEVOM a pris en charge 21 230 tonnes d'OMR pour un coût de traitement de 3 783 140 €.

OMR 2024	Tonnes
Enfouissement Granges	19 403
Incinération Bayet	1 150
Incinération Fourchambault	677
Total	21 230

## 182 kg d'ordures ménagères par habitant

Les OMR poursuivent leur diminution, même si l'effet «changement de consignes» de l'an dernier est moins présent avec une baisse moins spectaculaire (-3%). En moyenne, un habitant du SMEVOM produit 182 kg d'OMR par an. Attention tout de même, il faut prendre en compte l'augmentation des refus du centre de tri, une partie des déchets évités est en réalité passée dans la collecte sélective.

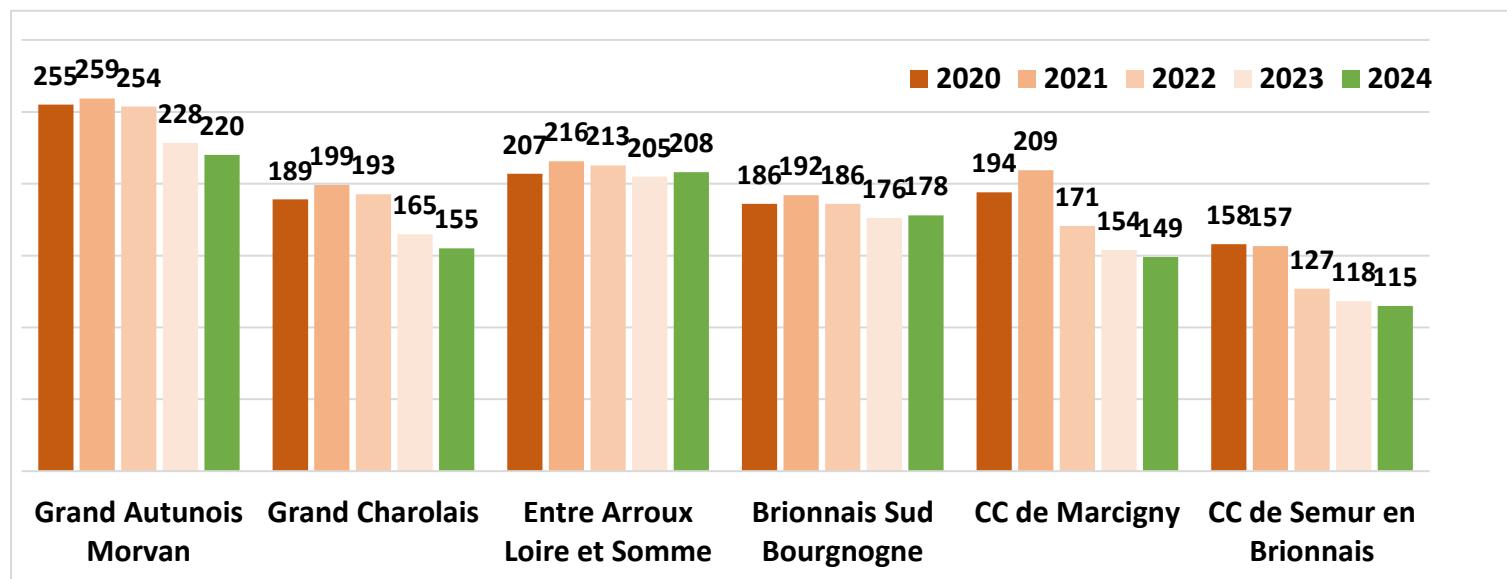
## Des différences selon les territoires

Des écarts importants subsistent en fonction des territoires, jusqu'à 100 kg par habitant. Différents facteurs peuvent être responsables comme le nombre de professionnels inclus dans les collectes, le tourisme, les résidences secondaires. L'organisation des collectes : types, fréquences, l'accès au tri et aux déchetteries impactent également les résultats.

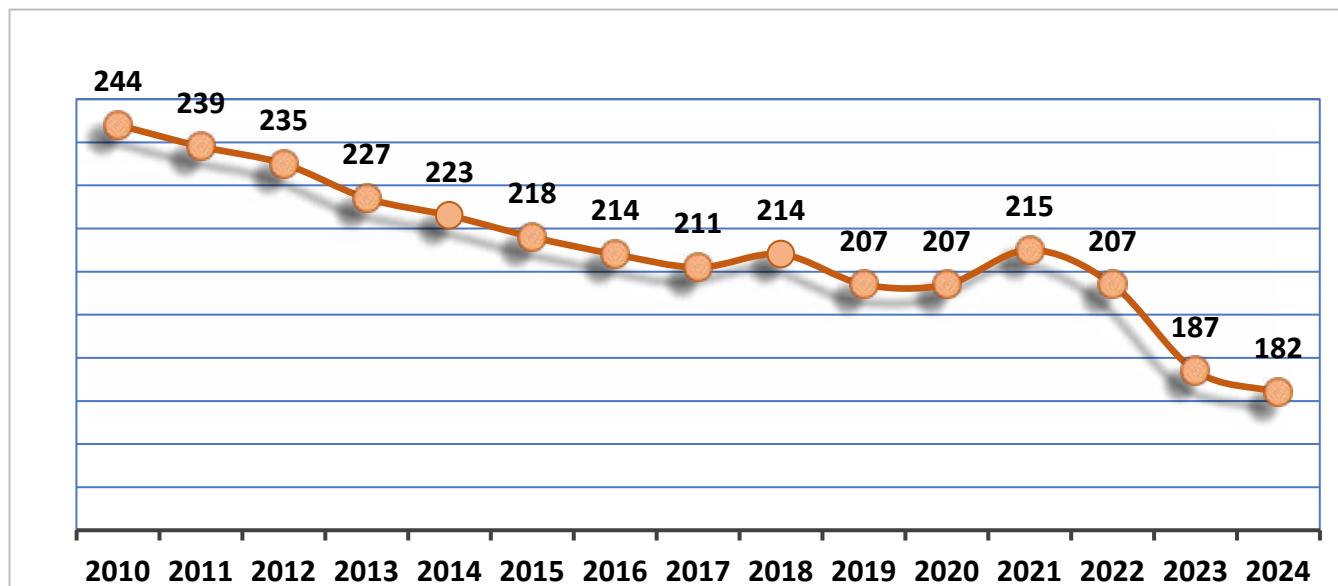


Le bâtiment de rupture de charge à l'entrée du centre de Granges

## Évolution des ratios d'OMR par adhérent depuis 2020 en kg/habitant



## Évolution du ratio OMr depuis 2010 en kg/hab

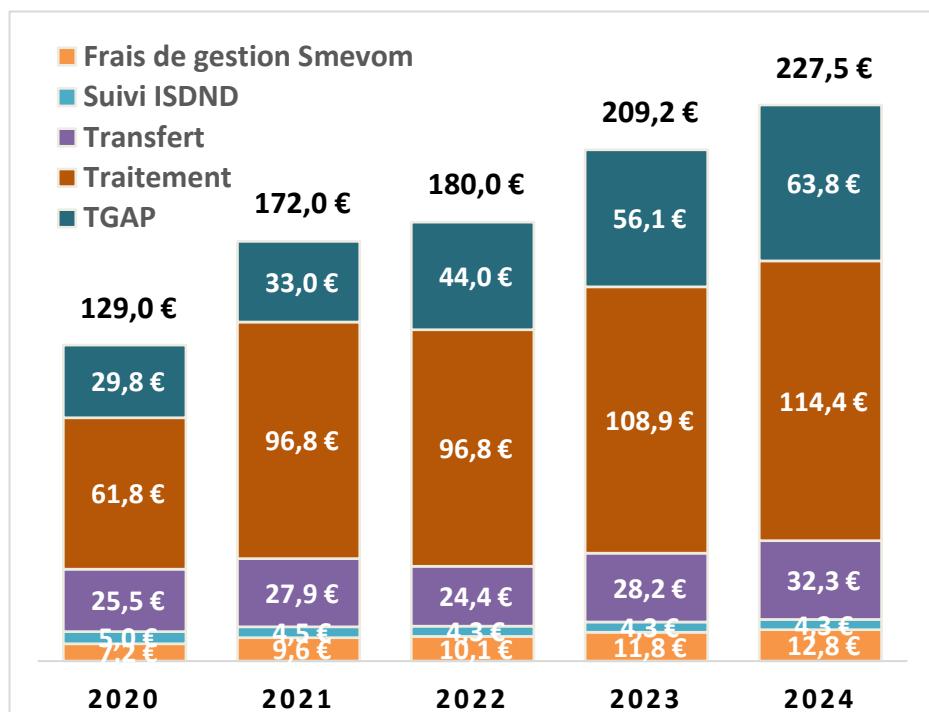


### Le coût à la tonne

Quelques années ont suffi pour augmenter de 100 € le coût à la tonne pour le traitement des OMR.

Le SMEVOM a longtemps bénéficié de tarifs avantageux, il se situe aujourd’hui dans les «prix de marché» pour de l’enfouissement.

Au delà de la prestation de traitement, l’augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) pèse également sur les dépenses de traitement.



### ISDND d'Autun

Depuis la fermeture du site d’enfouissement d’Autun-Brion, Le SMEVOM assure son suivi trentenaire. Chaque année, des dépenses sont réalisées même si le site ne reçoit plus de déchets. Une grande partie des dépenses concerne la gestion des eaux comprenant les analyses d’eau, l’entretien des pompes et le coût de traitement des lixiviats.

L’entretien général du site est également important avec les espaces verts et les pistes qui doivent rester en bon état. Du personnel du Grand Autunois Morvan est mis à disposition pour la réalisation de ces tâches. Le coût 2024 pour le suivi du site s’élève à 90 028 €.

# CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Une nouvelle campagne de caractérisation des ordures ménagères a été organisée. Du 3 au 6 juin, le bureau d'études AWIPLAN et une équipe d'intérimaires recrutée sur place ont analysé 9 échantillons prélevés sur différentes bennes à l'entrée de du site Granges.

Les caractérisations nous permettent d'avoir une représentation du contenu des sacs poubelles. La méthode utilisée est le standard CARADEME mis en place par l'ADEME, nous pouvons facilement comparer nos résultats aux moyennes nationales ou à d'autres collectivités.

Pour chaque échantillon, environ 500 kg d'OMR sont prélevés, les sacs sont ouverts, le tas est brassé au grappin, puis 125 kg sont utilisés pour la caractérisation.

Les déchets sont triés selon différentes catégories (13 catégories et 35 sous catégories) pour différentes fractions :

- >100mm
- 100 à 20 mm
- 20 à 8 mm
- Une partie des fines

Coût de la prestation : 15 631 €

Awiplan : 11 880 € Réalisation des caractérisations

VEOLIA : 3 751 € Mise à disposition de l'espace et du grappin avec chauffeur pendant les quatre jours

## Résultats pour les 13 catégories principales

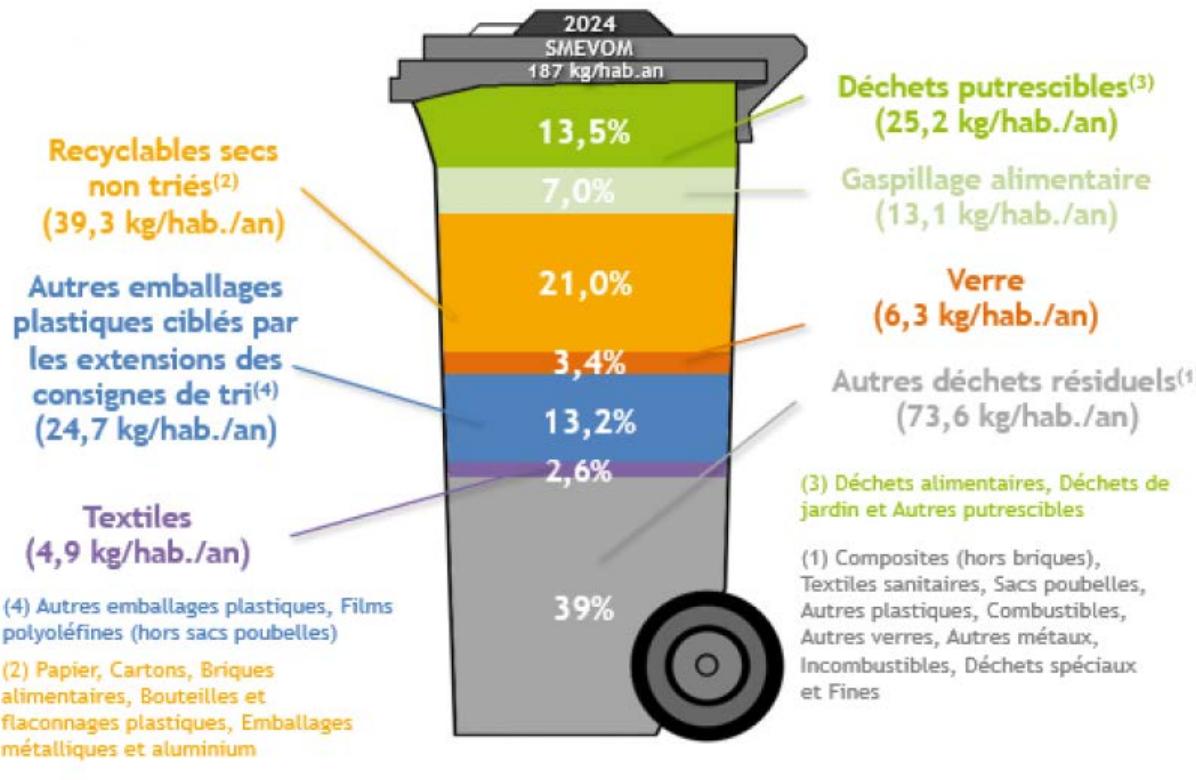
Catégorie	%	Kg/hab	Tonnes enfouies (estimées)
Déchets putrescibles	20,5%	37,3	4346
Papiers	7,5%	13,7	1594
Cartons	7,5%	13,6	1588
Composites	2,2%	4	463
Textiles	2,6%	4,8	554
Textiles sanitaires	17,5%	31,9	3724
Plastiques	21,2%	38,6	4503
Autres combustibles	6,5%	11,9	1384
Verre	3,6%	6,5	760
Métaux	4,0%	7,3	856
Incombustible	2,0%	3,7	429
Déchets spéciaux	0,3%	0,5	62
Fines	4,6%	8,3	968

Les échantillons sont prélevés en fonction de leur quai de transfert d'origine, de manière à obtenir une répartition équilibrée entre le Nord et le Sud et entre les villes et les territoires ruraux :

- Quai de Bourbon-Lancy
- Quai de Gueugnon
- Quai de Charolles
- Quai de Chambilly
- Quai de Chauffailles
- Quai de Digoin (secteur Digoin)
- Quai de Digoin (secteur Paray)
- Quai d'Autun (tournée Ville Autun)
- Quai d'Autun (communes rurales)



## Reconstitution de la poubelle type du SMEVOM



La poubelle moyenne d'un habitant du SMEVOM ressemble beaucoup à celle des années précédentes. Ce qui est plutôt logique et rassurant concernant la fiabilité des résultats. Les plus grosses différences se situent au niveau des déchets putrescibles (-5%) et du gaspillage alimentaire (-2,5%).

L'efficacité des collectes séparées est proche de 50%, la moitié seulement des emballages, papiers et textiles sont collectés, le verre s'en sort mieux avec plus 85 % de verre trié.

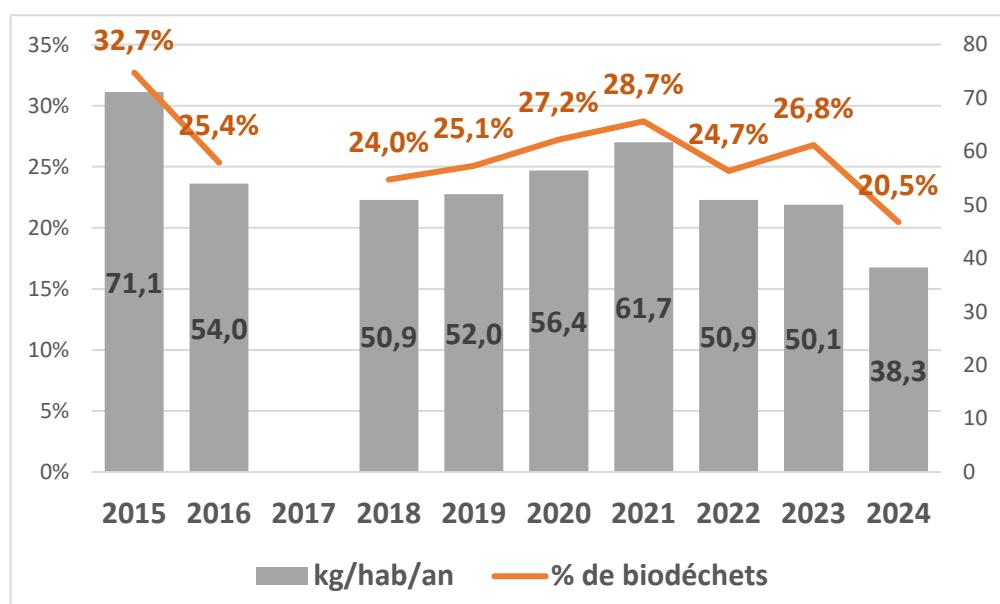
Plus de la moitié du contenu de la poubelle est évitable simplement par compostage et en utilisant les filières existantes pour le tri des emballages, du verre et des textiles. Les gestes de prévention permettant d'aller encore un peu plus loin, on se rend compte que la marge de progression pour réduire les ordures ménagères est très importante.

## Focus sur les Biodéchets

On observe une forte diminution de la part organique de nos poubelles. Il sera intéressant de voir si les prochaines caractérisations confirment cette baisse.

La campagne MODECOM nationale de 2017 indique que la part des biodéchets représente en moyenne 33% de la poubelle et 83 Kg par habitant en France. Le SMEVOM se situe bien en dessous.

Les résultats de la campagne nationale 2024 devraient sortir prochainement et permettra d'avoir des éléments de comparaison plus récents.



# TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Rappel : Suite à l'étude de territoire qui comparait différents moyens à mettre en place pour la généralisation du tri à la source des biodéchets, le SMEVOM a choisi de privilégier le compostage individuel dans les zones rurales et le compostage partagé. 47 nouveaux sites de compostage ont été installés en 2024 sur l'ensemble du territoire.

## Le point par adhérent

**Le Grand Charolais** a mis en place de nombreux sites en 2024 et d'autres sont déjà prévus pour 2025.

**Le Grand Autunois Morvan** gère le parc installé les années précédentes, de nouveaux emplacements étant plus difficiles à trouver sur Autun, qui est déjà bien doté.

**Brionnais Sud Bourgogne** a recruté un agent dont une partie des missions est consacrée au compostage depuis son arrivée seize placettes ont été installées et d'autres sont en projet pour 2025.

**Entre Arroux, Loire et Somme** : peu de nouveaux sites installés, mais des projets en 2025 notamment avec l'OPAC sur Gueugnon. La difficulté à trouver du structurant ralentie le développement du compostage.

**Marcigny** : les placettes installées couvrent déjà la majorité de l'habitat collectif. Quelques sites peuvent être ajoutés si un besoin apparaît.

**Semur** : la CC n'était pas ciblés par le compostage partagé, quelques points ont tout de même été installés comme à Saint Christophe et Iguerande par exemple.

Adhérent SMEVOM	Placettes installées	Prévues par l'étude	Progression
Grand Charolais	53	122	43,4%
Grand Autunois Morvan	58	102	56,9%
Entre Arroux, Loire et Somme	8	49	16,3%
Brionnais Sud Bourgogne	8	27	29,6%
CC de Marcigny	8	5	160,0%
CC de Semur en Brionnais	3	0	
<b>Total SMEVOM</b>	<b>138</b>	<b>305</b>	<b>45,2%</b>

Si la mise en place du compostage progresse attention tout de même aux emplacements. Une partie des sites de compostage sont installés en dehors des périmètres définis par l'étude.

Ces placettes souvent installées dans des petites communes pour des bourgs ou lotissements peuvent être intéressantes et totalement justifiées. Elles viennent cependant s'ajouter à l'objectif initial puis que le public touché n'est pas celui pris en compte lors des calculs de l'étude.



Les composteurs sont fournis par l'ESAT du Breuil, il s'agit majoritairement de composteurs en bois de 800 litres, des 500 litres peuvent être installés pour des petits immeubles ou par manque de place. L'entreprise STV ECO peut également nous fournir des bacs si la demande est trop importante pour l'ESAT.

Dépenses de matériel pour les placettes en 2024 :

- Composteurs : 26 336 €
- Bioseaux : 1 973 €
- Affichage : 2 101 €



## Programme d'aide au développement du tri à la source des biodéchets

Le SMEVOM a répondu au dernier appel à projets de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce dossier permet d'avoir un soutien financier pour l'achat de matériel pour les placettes de compostage et pour la réalisation des caractérisation des OMR.

L'ADEME a versé un acompte de 39 682 € au titre des actions menées depuis décembre 2022. Leur accompagnement se poursuit jusqu'en juin 2026.

La période couverte par la Région est plus courte, elle s'est achevée fin 2024. Les soutiens sont attendus pour 2025, un acompte avait déjà été versé au SMEVOM en 2023.

Le dispositif mis en place par la région ne sera pas reconduit, concernant l'ADEME, nous n'avons pas d'information sur la suite de l'aide au développement du tri à la source des biodéchets.

### Exemple du compostage place Vollat à Digoin

**Digoin**

## Biodéchets : une première placette de compostage collectif sur l'espace public

Depuis le Grand Charolais, plus de 70 écoliers de compostage ont été formés aux techniques de compostage collectif et aux méthodes de collecte et de tri des déchets, en partenariat avec les établissements scolaires, dans les écoles communales, les établissements d'enseignement supérieur, les établissements privés, les centres de formation et les Espaces jeunes à Digoin.

**Des composteurs collectifs place Vollat**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la législation en termes de gestion des déchets a nouveau évolué. Après la simplification du tri des recyclables en 2023, le tri des biodéchets se généralise sur le territoire du Grand Charolais, comme partout en France, pour alléger nos poubelles, produire du compost, et tendre vers l'objectif prévu par la loi contre le gaspillage.

**DES SITES DE COMPOSTAGE INSTALLÉS SUR LA COMMUNE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la législation en termes de gestion des déchets a nouveau évolué. Après la simplification du tri des recyclables en 2023, le tri des biodéchets se généralise sur le territoire du Grand Charolais, comme partout en France, pour alléger nos poubelles, produire du compost, et tendre vers l'objectif prévu par la loi contre le gaspillage.

**Pourquoi compostez ?**

« Le compostage permet de recycler et de valoriser ces déchets biodégradables et éviter ainsi leur évacuation vers des sites de déchets, comme les décharges ou les incinérateurs », explique Sébastien Grunel, responsable du service Environnement au Grand Charolais et l'Inovig, technicien en aménagement des territoires. « Des biodéchets compostés sont des déchets qui dégagent de l'humus et qui contribuent à la croissance des plantes. Ils sont également bons pour l'environnement, car ils contribuent à la biodiversité et à la régénération des sols. »

« Nous n'avons pas assez de budget pour mettre en place un composteur collectif à l'échelle de la commune, mais nous avons pu mettre en place des composteurs collectifs sur les sites de tri des déchets, comme la place Vollat. Nous avons également mis en place des composteurs collectifs dans les écoles, les centres de formation et les espaces privés en accord avec les élus. »

« La Ville de Digoin dispose désormais de plusieurs composteurs collectifs sur son territoire, mais il y a encore un travail à faire pour sensibiliser les citoyens à ce nouveau mode de tri. »

**Pourquoi est-il important de bien trier ses déchets ?**

« Alors, le tri des biodéchets est un enjeu important pour notre environnement comme pour notre poste-monnaie. L'Etat, depuis plusieurs années, veut obtenir le tri des biodéchets dans les poubelles, mais ce n'est pas les plus de déchets d'ordures ménagères (poubelles grises). Cela s'ajoute à l'explosion des déchets collectifs et au déclin des sites de déchets collectifs, ou encore à l'augmentation de l'infestation, etc. »

Le Grand Charolais a tenu à mettre en avant cette placette de compostage. Le lancement du compostage place Vollat a été relayé dans différents médias de la collectivité et de la Mairie de Digoin :

- les sites Internet
- le flash info de Digoin sur Facebook
- le Reflet de Digoin
- la presse locale

*Malgré le mauvais temps les habitants ont joué le jeu et sont venus se renseigner sur le fonctionnement des composteurs.*

**facebook**

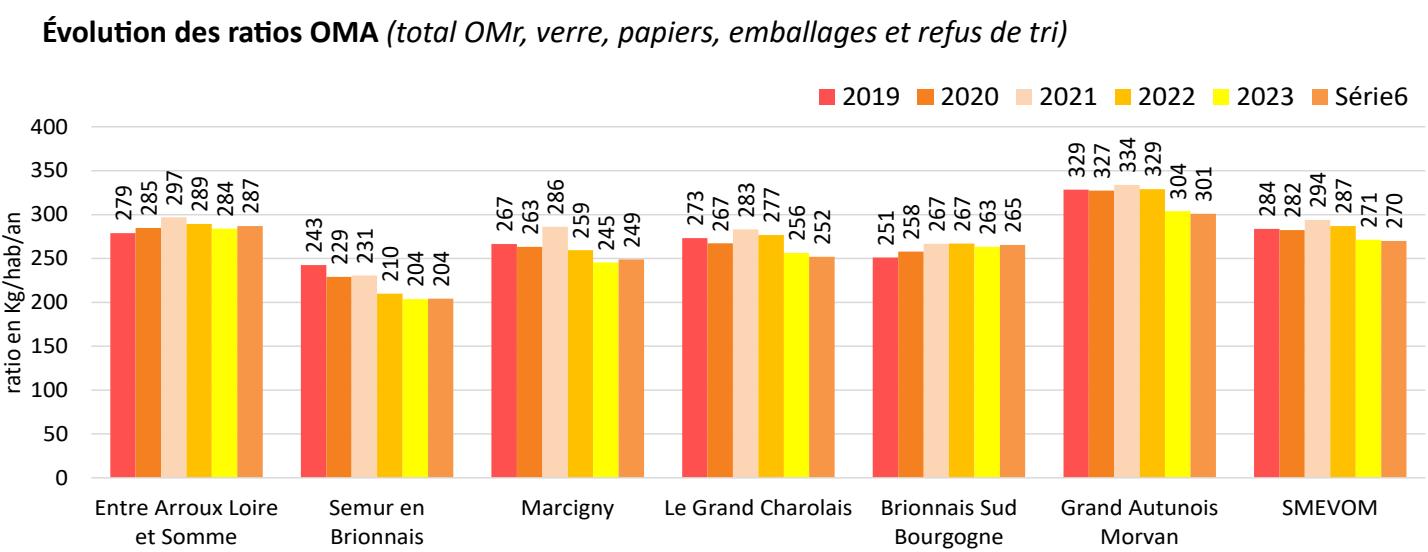
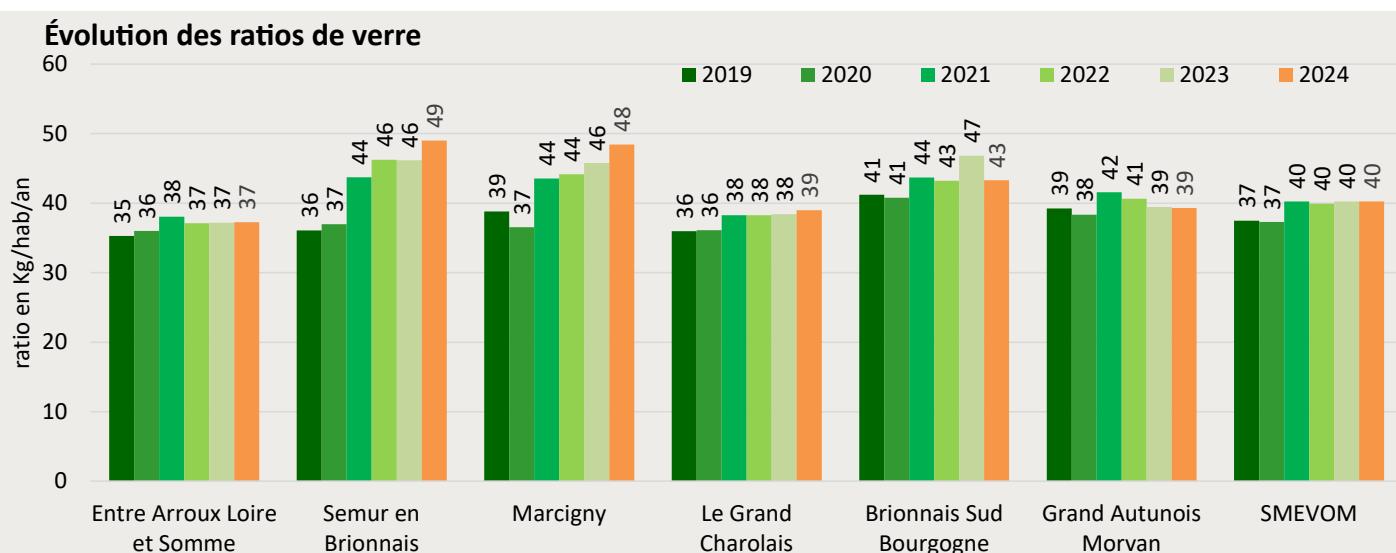
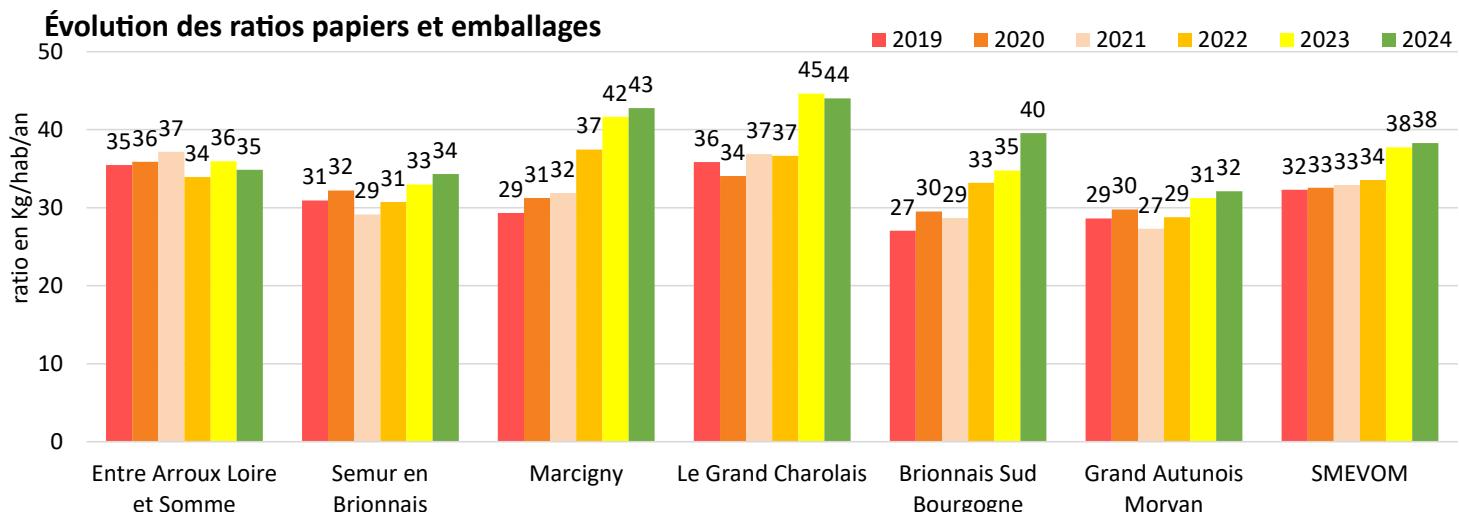
**Vidéo** Accueil En direct Reels Programmes Panneau

**DÉPLOIEMENT DES COMPOSTEURS COLLECTIFS**

**[ LE FLASH ] L'importance de bien trier ses déchets : à la une de votre flash du vendredi 17 mai.**



# ÉVOLUTION DE DIFFÉRENTS RATIOS



## RÉCAPITULATIF DES TONNAGES ET RATIOS 2024

	Cartons de déchetterie		Emballages et papiers		Verre		Refus de tri		Ordures ménagères		Total	
	Tonnes	kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	kg/hab	Tonnes	kg/hab	Tonnes	kg/hab	Tonnes	Kg/Hab
Le Grand Charolais	501,8	12,6	1 746,7	44,0	1 547,1	39,0	536,1	13,5	6 163,1	155,3	10 494,9	264,5
Le Grand Autunois Morvan	187,9 (437,2)	6,5 (15,1)	931,3	32,1	1 139,7	39,3	265,6	9,2	6 390,9	220,3	8 915,4	307,4
Brionnais Sud Bourgogne	325,9	21,8	592,4	39,6	648,3	43,3	70,5	4,7	2 660,7	177,7	4 297,9	287,0
Entre Arroux, Loire et Somme	292,9	13,5	756,7	34,9	809,1	37,3	146,7	6,8	4 517,1	208,1	6 522,5	300,5
CC de Semur en Brionnais	0 (71,6)	0 (13,7)	178,8	34,3	255,1	49,0	30,9	5,9	598,2	114,9	1 063,0	204,1
CC de Marcigny	0 (92,2)	0 (15,3)	257,4	42,8	291,6	48,4	47,6	7,9	899,7	149,5	1 496,3	248,6
<b>TOTAL SMEVOM</b>	<b>1 308,4</b>	<b>11,2</b>	<b>4 463,4</b>	<b>38,3</b>	<b>4 691,0</b>	<b>40,2</b>	<b>1 097,4</b>	<b>9,4</b>	<b>21 229,7</b>	<b>182,1</b>	<b>32 789,9</b>	<b>281,2</b>

Les résultats entre parenthèse correspondent aux cartons de déchetterie qui ne sont pas pris en charge par le SMEVOM. Ils apparaissent uniquement pour que chaque adhérent puisse comparer ses performances avec celles de ses voisins. Ces tonnages de carton ne sont pas pris en compte dans le calcul des totaux.

SMEVOM DU CHAROLAIS-BRIONNAIS ET AUTUNOIS - 5 rue de la Brosse Virot - 71160 DIGOIN  
03.85.24.45.43 - [contact@smevom.fr](mailto:contact@smevom.fr) - [www.smevom.fr](http://www.smevom.fr)